

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
Poste :
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
-Au bureau du Journal
-En envoyant un mandat
sur la poste,
-Et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . .	30 c
Réclames, — . . .	50
Faits divers, — . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 25 AOUT

A OBOCK.

La colonie d'Obock, dans la pensée de nos illustres conquérants, doit être le point de ravitaillement de tous les bâtiments français montant et descendant la mer Rouge.

Un crédit de six cent mille francs et plus a été voté par les Chambres, afin d'organiser la colonie, d'en faire un marché d'approvisionnement en charbon et vivres, d'étendre même le protectorat français sur Adjour-Tal et les territoires voisins jusqu'à Gublet-Karah.

Or, savez-vous ce qui se trame dans cette brillante station où nos quelques soldats n'ont que de misérables cabanes de bois pour s'abriter?

« La colonie vient de rester deux mois sans un tonneau de charbon ! »

Des renseignements précis adressés par un habitant de Faure-Ville aux Tablettes des Deux-Charentes nous révèlent que les bâtiments envoyés en relache à Obock sont obligés de retourner à Aden faire leur approvisionnement !

« Un vapeur anglais vient enfin d'apporter un peu de houille ; mais le chalandage est si mal organisé, qu'il faut huit jours pour faire 300 tonneaux de charbon. N'est-il pas déplorable de voir des transports chargés de malades, forcés de stationner ainsi sous ce climat terrible ? Aussi chacun d'eux laisse-t-il du monde ici : le cimetière est de beaucoup l'endroit le plus peuplé de la colonie.

« Pour les vivres ; c'est la même chose. Les fournisseurs, si on leur fait une commande, déclarent ne pouvoir donner ni un œuf, ni une volaille, ni un fruit. Dernièrement, la Creuse passait ici chargée de moutons, rentrant de Madagascar ; elle n'a pu en trouver absolument, et il a fallu qu'un bâtiment de la station allât à Aden lui chercher les vivres frais dont elle avait besoin. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER

DEUXIÈME PARTIE

III. — UNE RÉVÉLATION ET SES CONSÉQUENCES (Suite)

Pour la première fois, Clémence prit dans les mains une des mains du moribond.

— Suez-vous pourquoi je suis ici, à cette heure suprême, et pourquoi je n'ai pas fui le jour où je me suis aperçue de votre amour ? demanda-t-elle.

— Pourquoi vous exerçiez sur moi une autorité que je ne pouvais supporter ? Pourquoi enfin j'occupe près de vous une place qui ne doit appartenir qu'à votre femme ?

— Ma femme ? murmura le malade comme s'il cherchait dans de lointains souvenirs.

— Oui, votre femme, cette enfant de seize ans, que vous avez épousée, il y a huit années déjà, pour l'abandonner, le jour même, sans l'avoir regardée, sans vous être inquiété s'il y avait un cœur qui battait dans cette poitrine de vierge, et si ce cœur ne s'était pas tout entier élané vers vous pour vous aimer !

Ration de charbon, sans charbon !
Marché d'approvisionnements sans approvisionnement.

Telle est la situation brillante de cette conquête coloniale où, sous prétexte de faire relâcher nos bâtiments en pays français, on expose les malheureux blessés et convalescents de retour du Tonkin aux rigueurs d'un climat terrible !

Heureusement nos bâtiments ont la ressource de trouver, à la station anglaise d'Aden, vivres et charbons que nos bons voisins de la Manche trouvent profit à céder.

Ce qu'il y a de plus florissant dans notre colonie d'Obock, c'est le cimetière !

Sur un sujet aussi lugubre, toute plaisanterie serait sinistre. Mais on peut bien se demander à quoi rêvent nos gouvernants ? De quoi s'occupent-ils dans les bureaux ministériels ? Quel souci ont-ils de nos intérêts nationaux ? Avec quelle prévoyance et quelle habileté ils les gèrent ?

Franchement, a-t-on jamais vu imprévoyance aussi coupable, incapacité si déplorable ?

Au lieu de vous amuser à ces glorioles qui ont inspiré les dénominations de Cap-Ferry et Faure-Ville, vous eussiez mieux fait de prendre les mesures pour qu'Obock ne devint pas pour les enfants de la France la station-cimetière !
EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

Il paraît que le ministère n'aura pas de programme et qu'il ne fera pas connaître sa pensée aux électeurs devant lesquels chacun de ses membres va se présenter.

Les ministres, s'ils sont obligés de parler, s'exprimeront de telle sorte qu'on ne puisse savoir, après leurs discours, de quel côté se trouvent leurs sympathies.

Ils espèrent ainsi tromper à la fois les radicaux et les opportunistes, et, grâce à cette duperie, disposer d'avance d'une majorité toute faite.

Ce système a déjà réussi, mais tout s'use,

et le mensonge, qui est devenu l'art de gouverner, a toujours conduit à une triste fin les politiques qui en ont abusé.

Les candidats républicains les plus considérables sont aussi les plus embarrassés. Paris et la province retentissent de leurs appels à la conciliation. Ces appels, jusqu'ici, n'ont guère été entendus. Au sortir des séances où ils devaient se donner une tendre accolade, ils sont prêts à se dévorer les uns les autres.

C'est aux conservateurs de profiter de ces divisions qui affaiblissent les républicains.

Les obsèques de l'amiral Courbet sont ainsi fixées :

Mercredi, cérémonie aux îles d'Hyères.
Vendredi, service aux Invalides.
Lundi, funérailles à Abbeville.

Hier, Monsieur le comte de Paris est entré dans sa quarante-huitième année. Il est né, en effet, le 24 août 1838.

Quinze conseillers généraux et radicaux de la Gironde viennent de refuser, par lettre officielle et insérée dans les journaux, le dîner que M. Schnerb, préfet de Bordeaux, leur avait offert.

EXPANSION COLONIALE DE L'ALLEMAGNE

L'Espagne continue à jeter feu et flammes à propos de l'occupation par les Allemands d'une des Carolines, ce groupe d'îlots, la plupart inhabités, dont les Espagnols n'ont jamais su tirer un parti utile.

Il est très-curieux d'étudier à cette occasion l'expansion régulière et adroitement pacifique de l'Allemagne sous toutes les latitudes. En quelques mois, nos voisins ont pris pied au nord du Cap de Bonne-Espérance, sur la côte occidentale d'Afrique, depuis le fleuve Orange jusqu'au cap Frio, arrêtant net sur ces rivages l'extension de la puissance anglaise.

deux secondes, comme si elle voulait bien qu'il se convainquit de la vérité de ses paroles, puis elle reprit avec le même calme :

— Je vous avais placé si haut dans mon esprit et dans mon cœur, malgré la lâcheté de votre abandon, que je résolus de faire de la petite fille sotte et laide dont vous parliez tout à l'heure, une femme digne de l'époux qu'elle avait presque mis au-dessus des autres hommes. Vous m'avez prouvé, monsieur, par votre amour, que j'ai été bien près au moins d'atteindre ce but.

« Et alors, un jour, quand j'ai pensé que vous ne me rejeteriez plus, j'ai quitté Paris, où mon père m'avait laissée orpheline et seule depuis longtemps, et je suis venue dans votre demeure, espérant vous y rencontrer et vous demander votre affection, comme je vous apportais la mienne tout entière. Vous savez quels sont les événements, quelles sont les choses qui nous ont séparés à jamais ! Sans le funeste accident provoqué par votre conduite envers moi, je serais repartie pour Paris, et vous auriez toujours ignoré que vous aviez revu votre femme.

Il y avait dans la physionomie, dans le regard de M. Sauvatre quelque chose de si sauvage et de si étrange, que les trois personnes réunies autour de son lit en furent effrayées.

— Je ne veux pas mourir ! s'écria-t-il tout à coup en se levant avec une apparence de force. Je

M. de Bismarck faisait peu après apparaître le drapeau impérial aux Camerouns ; ce drapeau flotte aujourd'hui sur les rochers qui dominent la baie de Biafra et sur quelques autres points de la Guinée supérieure.

Un léger temps d'arrêt se produit, puis, tout d'un coup, le monde étonné apprend que l'aigle noire plane en face du léopard britannique, sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

A peine cette nouvelle acquisition est-elle connue qu'on en annonce une autre : celle de la Nouvelle-Bretagne, puis encore celle de la Nouvelle-Irlande.

Quittant l'Océanie, l'aigle impérial vole de nouveau vers l'Afrique, mais, cette fois, elle s'arrête dans l'océan Indien.

Vis-à-vis de l'île de Zanzibar, placée en quelque sorte sous la protection de l'Angleterre, elle prend position dans l'Ousagara.

En vain, l'Angleterre, émue pour la quatrième fois, veut soulever le sultan de Zanzibar contre l'envahisseur ; M. de Bismarck, difficile à intimider, expédie à Zanzibar quatre croiseurs, et le sultan de Saïd-Bargash doit retirer promptement ses miliciens en reconnaissant la légitimité des traités signés par la Société coloniale de Berlin avec les sultans indépendants.

Et toutes ces conquêtes n'ont presque rien coûté à l'empire allemand. Il est vrai qu'on ne peut comparer les territoires restreints où il a pris pied avec les vastes régions de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Annam et du Tonkin ; toutefois, on doit reconnaître que le vieux chancelier ne laisse point rouiller sa trop incontestable habileté.

LES CHRÉTIENS DE L'EXTRÊME-ORIENT.

Les Missions catholiques publient le télégramme suivant, adressé par voie de Saïgon au supérieur des Missions étrangères par M^r Van Camelbeke, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale :

« Près de 40,000 chrétiens réfugiés ici meurent de faim. Envoyez secours abondants. Urgent. »

veux vivre pour cette femme, qui est à moi, de par son propre aveu, et que rien ne saurait empêcher de me suivre désormais.

— Calmez-vous, monsieur, intervint aussitôt le médecin qui, se rapprochant, l'obligea à se remettre dans son lit. Vous aggravez ainsi votre mal et vous abrégez votre vie.

— Je vous ai dit que je ne voulais pas mourir.

— Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour cela ; mais il ne faut pas que vous vous précipitiez vous-même vers l'abîme.

Le malade avait toujours les yeux fixés sur Clémence. Tout à coup il les détourna pour s'adresser à Jérémie.

— Donnez-moi le pardessus que j'avais sur moi en arrivant, demanda-t-il.

Le vieux serviteur s'empressa d'obéir.

Le major Ringessen plongea la main dans l'une des poches et en retira un objet que l'on ne put distinguer, et le mit auprès de lui, sous la couverture.

Fatigué par l'effort qu'il venait de faire, il ferma les yeux et sembla, pendant quelques instants, avoir perdu tout sentiment de ce qui se passait autour de lui.

Clémence était toujours à la même place, le regardant avec un air où la pitié l'emportait, à coup sûr, sur la haine et sur le mépris.

Elle avait des remords maintenant d'être la cause

On télégraphie d'Alger que les incendies forestiers ont recommencé avec une grande intensité dans la commune mixte de Zérizer. Le feu a gagné les forêts particulières de Kef Djemel et Oued Soudan, ainsi que les bois communaux de Ouled-Sérin.

Momentanément, tous les efforts faits en vue d'arrêter le fléau sont inutiles, car l'incendie s'étend sur un front de dix kilomètres, et l'on a les plus grandes craintes pour toutes les forêts de la région.

Les indigènes sont réquisitionnés dans un rayon de 40 kilomètres pour concourir aux secours.

Sur la demande de M. Tirman, gouverneur, le général Delebecque a donné l'ordre d'envoyer des troupes sur les lieux du sinistre.

OLIVIER PAIN. — D'après le *National*, les renseignements qui sont parvenus au quai d'Orsay sur la mort d'Olivier Pain paraissent confirmer ce fait qu'Olivier Pain serait mort six mois avant la date indiquée par l'auteur de la lettre publiée par l'*Intransigeant*.

Toutes les recherches faites en vue de découvrir le domicile de M. Selikovitch sont restées, d'ailleurs, complètement infructueuses.

M. LÉO TAXIL

Il vient de paraître une petite brochure sur la couverture de laquelle on lit: *La République se démasque ou le vrai programme républicain exposé par les soixante-treize fédérations et groupes républicains radicaux socialistes de Paris et expliqué, avec toutes ses conséquences, par Léo Taxil.*

L'opuscule a une cinquantaine de pages et il sera suivi de quelques autres, car l'éditeur annonce encore sur la même couverture:

1° *Les frères trois points, révélations complètes sur la Franc-Maçonnerie.*

2° *Les confessions d'un ex-libre-penseur.* Il est vraisemblable que ces prochaines publications contiendront des détails piquants, et que les anciens frères de M. Léo Taxil ne manqueront pas d'anathématiser ce coreligionnaire infidèle. Mais la cause de la querelle ne regarde point la galerie, et les amoureux de vérité doivent la chercher partout où un écrivain la fit jaillir. Comme tous les néophytes, M. Léo Taxil témoigne d'une ardeur sans pareille, et il brûle avec furie ce qu'il a adoré. « Hier, nous dit-il, j'avais cru que la République seule pouvait faire le bonheur du peuple. J'ai cru qu'elle était le remède infailible à toutes les maladies sociales. J'ai cru qu'un gouvernement démocratique serait forcément honnête, désintéressé, juste, bon administrateur des finances du pays, avare du sang généreux de ses concitoyens.

« Et je suis épouvanté aujourd'hui quand je pense à quel point mon erreur a été grande, à quel point mes yeux ont été aveuglés !

» Et je me demande quelle était donc ma folie !

» Et je m'interroge et je me dis :

« Malheureux ! mais ce régime, que tu as applaudi de toutes tes forces, c'est celui du gaspillage le plus éhonté qui ait jamais dévalisé les infortunés contribuables ! Ces gens, en la probité de qui tu as eu foi, mais ce sont les plus enragés empocheurs de millions que le monde ait vu naître ! Ces individus, que tu prenais pour des hommes de paix, mais ils seraient capables d'envoyer au pôle nord nos jeunes soldats batailler contre les Lapons et les ours blancs, si cette expédition devait gonfler de quelques billets de banque leurs portefeuilles ministériels. »

» Et quand je les examine maintenant, avec mes yeux ouverts, je constate qu'ils sont tous les mêmes, les républicains d'aujourd'hui comme ceux d'hier, et ceux de demain comme ceux d'aujourd'hui.

» C'est fatal. Quand un homme politique n'a que des appétits, il se dit : « Pensons à moi d'abord ; il sera toujours temps de penser au peuple ». Et c'est ainsi qu'au bout de quinze années de République, le peuple est dans la misère plus que jamais. Chaque gouvernant républicain, sachant son pouvoir éphémère, n'a jamais eu et n'aura qu'un souci : celui de remplir ses poches. »

Jamais réactionnaire endurci n'osa en écrire autant, et il faut que la mauvaise foi de ses anciens amis ait bien révolté M. Léo Taxil, pour que, passant du rouge au blanc, il les juge aussi sévèrement. Il n'a eu en effet, affirme-t-il, que des imposteurs autour de lui, et quand par exemple certains républicains parlent de séparer l'Église de l'État, ils entendent bel et bien d'après lui la supprimer.

Ce sont les élections qui ont décidé M. Léo Taxil à mettre les pieds dans le plat.

« Marianne, la cuisinière au bonnet rouge, daigne consulter le lapin. « A quelle sauce, lapin, mon ami, désires-tu être mangé ? Veux-tu être croqué en civet radical, ou préfères-tu l'être en gibelotte opportuniste ? »

» Quelle que soit sa réponse, Jeannot lapin sera mangé, — à moins, toutefois, qu'il ait le bon esprit, pendant qu'on ouvre un moment sa cage pour l'interroger, de profiter de l'occasion de s'échapper au plus vite de la cuisine de Marianne. »

Et M. Léo Taxil n'y va pas de main-morte :

« La nuance importe peu. Tous les candidats républicains tendent au même but. Le programme est le même pour tous, au fond. La seule différence entre les opportunistes et les radicaux, c'est que les premiers, occupant en ce moment le ratelier, sont un peu moins pressés que les seconds de réaliser dans tous ses points le programme commun.

» Le but final, c'est la destruction complète de la société actuelle, c'est l'anéantissement de la famille, l'abolition de la propriété, la suppression de la religion. »

Passant ensuite en revue le programme

radical, le pamphlétaire qui nous occupe prédit que nous marchons au « gâchis absolu, à l'envahissement de l'étranger, à toutes les licences, à la désorganisation de fond en comble de tout système gouvernemental et de toute l'administration française. »

» Les honnêtes gens, s'écrie-t-il, seront livrés à la merci des vagabonds et des malfaiteurs ; les plus vieux serviteurs seront privés de leur retraite ; la religion, la magistrature seront supprimées, tous les principes seront abolis, et il n'y aura plus de mariage ni d'armée. Ce sera, en un mot, l'anéantissement de la société moderne. »

Il est au moins grave, on l'avouera, de trouver ces appréciations sous la plume d'un écrivain qui était fort goûté de son parti et considéré par lui comme un irrégulier d'avant-garde. C'est donc en homme rompu aux détours du sérail que M. Léo Taxil fait la peinture suivante des procédés opportunistes :

« Ce serait une grande naïveté que de croire sur parole un opportuniste faisant des déclamations modérées : « Voulez-vous l'abolition du mariage et de la famille ? » Il vous répondra « Non » pour obtenir votre suffrage ; mais sa négation cache un sous-entendu. Son avis réel est : « Non, pour le moment ; oui, dès que nous pourrons. »

Voici la conclusion de cet opuscule :

« La lutte est entre le bien et le mal, entre le droit et l'injustice, entre la vérité et l'erreur, entre la loyauté et la calomnie, entre le bon sens et la folie utopiste, entre l'abnégation et la cupidité, entre le recueillement pacifique et la guerre d'aventures, entre l'épargne et le vol, entre le raisonnement et la dynamite, entre la patrie et l'Internationale, entre la religion et l'athéisme. »

ÉTRANGER

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid que les manifestations anti-allemandes ont pris un caractère si menaçant que la police a jugé prudent de prendre des précautions extraordinaires pour assurer la sécurité de l'ambassade d'Allemagne.

La note de l'Allemagne explique les motifs pour lesquels le gouvernement allemand a proclamé son protectorat sur les Carolines. Elle insiste surtout sur l'existence d'établissements allemands dans ces îles et sur l'absence d'un pouvoir civilisé qui protège ces établissements.

L'Allemagne considère que les droits de l'Espagne sont purement nominaux, mais elle offre néanmoins de les soumettre à un examen loyal.

Il est probable qu'en réponse à cette note, le gouvernement espagnol proposera de soumettre le différend à l'arbitrage d'une puissance amie.

Le bruit court que les deux navires de guerre espagnols partis de Manille étaient arrivés aux Carolines et avaient pris possession de l'île de Yap.

Ce fait compliquerait singulièrement la situation.

— Une grande manifestation anti-allemande a eu lieu avant-hier à Madrid. On évalue à 450,000 le nombre de manifestants. Il y avait une soixantaine de déra-

Divers orateurs montés sur des voitures ont harangué la foule qui a répondu par les cris de : « Vive l'intégrité de l'Espagne ! Vive l'honneur de l'armée espagnole ! A bas les usurpateurs ! » Les manifestants ont défilé devant les hôtels de la présidence du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur aux cris de : « Vive l'Espagne ! »

Aucune manifestation n'a eu lieu devant l'ambassade d'Allemagne. Le roi est attendu aujourd'hui à Madrid. Un troisième vaisseau est parti pour les Carolines.

— L'irritation en Espagne ne fait que grandir.

On calcule les chances de guerre que pourrait avoir la nation espagnole si l'Allemagne ne cédeait pas. Le *Liberal* publie une déclaration bien nette.

L'Allemagne, dit ce journal, semble croire que nous sommes une nation morte, sans dignité et sans énergie. Elle verra qu'elle ne nous manque pas un cœur pour sentir et du courage pour regarder en face le colosse d'occasion.

« Quand on parle des forces militaires d'une nation, il faut savoir si elles peuvent se mouvoir. Or, tout en reconnaissant les ressources militaires de l'Allemagne, il faut mettre en ligne de compte que dans cette question de la défense de nos possessions en Asie, nous pouvons mettre en ligne des forces semblables et que, de plus, nous avons l'avantage de la position. »

— La situation est des plus graves. On l'envisage sèchement en Espagne, et l'on calcule les chances de guerre que pourrait avoir la nation espagnole si l'Allemagne ne cédeait pas.

Le conflit est gros de conséquences.

— Madrid, 24 août. — La réponse du cabinet de Berlin à la protestation du gouvernement espagnol est arrivée. Elle ne contient aucune concession, et on doit la publier demain.

ALLEMAGNE. — Samedi, ont eu lieu, à Mannheim, beaucoup de visites domiciliaires, suivies de perquisitions qui ont amené l'arrestation d'un certain nombre de personnes pour propagande socialiste.

On apprend aussi que de semblables perquisitions doivent se faire dans tous les centres socialistes allemands, afin de déjouer un complot éventuel contre les souverains et princes qui se rendront sous peu à Kremsier.

— L'opinion publique est très-agitée à Berlin et dans les provinces, et réclame, de la part du gouvernement allemand, une attitude énergique par rapport à l'Espagne.

Dans les cafés, dans les brasseries, dans les cercles, on entend exprimer le vœu unanime que le prince de Bismarck quitte au

de la mort de cet homme, qu'elle aurait voulu foir jusqu'aux extrémités de la terre. Cependant, lui, en rouvrant les yeux, lui fit signe d'approcher de son lit.

Elle le fit sans hésiter.

— Donnez-moi votre main, lui dit-il d'une voix creuse, où l'on sentait déjà les avant-coureurs d'une fin prochaine.

La jeune femme se hâta de se rendre à ce désir.

M. Sauvatre la saisit avec une sorte de frénésie.

— C'est ainsi que je veux mourir, près de vous, avec mes yeux fixés sur vous jusqu'à ce qu'ils s'éteignent pour jamais, dit-il avec un sourire où se lisaient toutes les angoisses du plus terrible des désespoirs.

» Est-ce que vous pensez que ce sera bientôt ? demanda-t-il en se tournant vers le médecin.

Celui-ci voulut s'approcher et lui prendre le pouls, pour donner une réponse plus certaine.

Le malade l'en empêcha.

— Non, laissez-moi, dit-il. Je désire rester dans la position où je suis, jusqu'au dernier moment. Pensez-vous que j'aie encore de longs instants à vivre ?

Le médecin baissa, sans répondre, la tête sur la poitrine.

M. Sauvatre eut encore un sauvage éclair dans le regard.

— Je veux connaître toute la vérité, dit-il.

— Eh bien, je crois que vos minutes mêmes sont comptées, reprit le vieillard avec hésitation.

Le malade se retourna vers Clémence, et ne parut plus s'occuper des autres personnes qui l'entouraient.

D'un mouvement fébrile, il l'attira par la main qu'il retenait toujours prisonnière.

Et, d'une voix haletante, il murmura quelques mots à son oreille.

— Clémence, je vais mourir. Mais je ne partirai pas seul, et vous ne serez jamais à un autre.

En entendant ces paroles, la jeune femme fit un brusque mouvement en arrière. Mais, quelque rapide qu'il eût été, elle ne put s'arracher à l'étreinte qui la tenait rivée à la main du moribond.

En ce moment, et par un mouvement que nul n'avait pu prévoir, M. Sauvatre avait saisi un revolver caché sous sa couverture, et une explosion retentit aussitôt dans la chambre.

Un long cri d'effroi s'échappa de toutes les poitrines, et les deux hommes se précipitèrent avec angoisse sur Clémence, affaissée sur le sol.

Aidé de Jérémie, dont les mains tremblantes répondaient mal à sa volonté, le médecin étendit la jeune femme dans un fauteuil ; et, avant même de chercher à lui faire reprendre connaissance, il voulut s'assurer si elle était gravement blessée.

Pendant cet examen, Hermann, attiré par l'ex-

plosion, était entré dans la chambre, et son regard de sauvage interrogea avec énergie en voyant la dame pâle et presque inanimée à quelques pas devant lui.

— Va-t-en, Hermann ! cria Jérémie.

Mais celui-ci se courba vers le parquet ; et ramassant un objet sur lequel son pied venait de se poser :

— Pas avant d'avoir ramassé ça, dit-il, en le présentant au vieillard.

— Ah ! la balle ! la balle ! exclama le pauvre vieux avec joie. Elle n'a pas été atteinte ; voyez, le coup n'a pas porté sur elle !

Le médecin regarda avec stupeur.

— Pauvre femme, s'écria-t-il, à quelle terrible mort elle vient d'échapper ! La frayeur seule lui a fait perdre connaissance ; elle ne reviendra à elle, je l'espère, que lorsqu'elle n'aura plus rien à craindre de son ennemi.

— Regardez, continua-t-il en se rapprochant du lit du moribond, dont le regard atone et déjà vitreux indiquait que le moment fatal était arrivé.

L'effort extrême fait par le malade pour tirer ce coup de revolver sur sa femme, avait usé jusqu'à la dernière parcelle qui lui restait de force et de vie...

— Il a été coupable, dit après quelques instants le vieux médecin en abaissant ses paupières restées entr'ouvertes ; ne le jugeons pas, et ne pensons qu'à la joie que nous devons ressentir de n'avoir

pas à pleurer sur un malheur plus grand encore. Pendant ce temps, Clémence était complètement revenue à elle, et ne paraissait pas se soucier de tout ce qui venait de se passer.

— Vous avez besoin de quelques heures de profond repos, madame, lui dit le vieillard en lui prenant la main pour s'assurer de l'état dans lequel elle se trouvait. Regagnez promptement une autre chambre, et endormez-vous pour oublier les tristes événements de cette soirée.

L'état de demi-prostration, dans lequel se trouvait la jeune femme, ne lui permit pas d'insister à résister aux ordres qui venaient de lui être donnés. Elle s'appuya sur le bras de Jérémie, qui s'était empressé de s'offrir, et elle sortit de la chambre sans proférer une seule parole, sans même tourner la tête vers le lit où dormait pour toujours l'homme qui avait voulu la tuer.

— Avait-elle oublié, ou avait-elle peur de ne pouvoir pardonner à celui dont toute la condamnation n'avait été qu'un long crime envers elle ?

Elle monta lentement l'escalier, et se retrouva dans la chambre qu'elle avait primitivement habitée. Sans accepter plus longtemps l'aide de Jérémie, elle se jeta tout habillée sur un lit de repos ; et quelques instants plus tard, on put croire qu'elle avait suivi les conseils du vieux médecin, et qu'elle s'était endormie. (A suivre.)

Varzin pour se rendre à Babelsberg, après de l'empereur Guillaume. La circonstance qu'en France l'opinion est incontestablement favorable à l'Espagne dans le différend qui vient de surgir entre cette dernière puissance et l'empire allemand, ce fait est ce qui irrite le plus toutes les classes de la nation. Ce qui déconcerte toutes les prévisions diplomatiques, et ce qui ne laisse pas prévoir comment les choses pourront s'arranger, c'est que l'Allemagne sera fort embarrassée pour céder sans perdre un peu de son prestige. La presse officieuse répète sans cesse que la France qui fait agir l'Espagne et que l'Espagne devant celle-ci serait faiblir devant l'ennemi héréditaire. D'un autre côté, on craint bien que l'Espagne ne prolonge sa résistance. Le résultat est gros de conséquences.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 août.

La Bourse est calme et ferme. Les affaires sont de plus en plus rares, mais l'on prévoit un mouvement d'une certaine importance, en liquidation. C'est là ce qui oblige les vendeurs à prendre leurs précautions. Les Rentes Françaises conservent les cours de samedi, en attendant mieux. Des achats du comptant prennent tout ce qui se présente, mais ne vont pas encore au-delà. L'argent est le maître du marché. Le jour où l'épargne le voudra, la hausse sera considérable. La 3 0/0 est à 81.12, l'Amortissable à 80.50, le 4 1/2 à 109.02. Le Crédit Foncier de France est ferme à 1,315. Le coupon de prévoir la hausse sur cette valeur qui n'est certainement pas à son prix, car son revenu n'est pas augmenté et non diminué. Les Obligations du Crédit Foncier de France sont de toutes les valeurs à lots, les seules qui ne soient pas perdues aux obligataires quand le titre sort au tirage remboursable au pair. Bien au contraire, on gagne la différence entre le cours d'achat et le pair. La Société Générale est ferme à 433.75 et la solidité du cours indique suffisamment qu'à la première reprise du marché on fera un saut vers le cours de 500 fr. On demande l'Obligation nouvelle de l'Ouest Algérien. L'Obligation nouvelle des Chemins de Fer Autrichiens est très recherchée à 380.50. Le Crédit Lyonnais est très-offert. On trouve facilement des contre-parties. Le Panama se tient à 433.75. M. de Lesseps va rentrer à Paris. Son retour sera probablement suivi de l'appel de fonds que le Conseil ne peut plus ajourner plus longtemps sans compromettre la marche des travaux. Aucun mouvement à signaler sur les actions des chemins de fer: Le Nord à 1,392.50, l'Orléans à 1,345, le Midi à 1,160, l'Ouest à 857.50, l'Est à 800.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

- Liste arrêtée dans la réunion du 12 juillet 1885.
- MM.
 - EUGÈNE BERGER, ancien député.
 - DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.
 - CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.
 - FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.
 - A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.
 - JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.
 - TH. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.
 - LONCE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 3, au 2^e étage. Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 11 heures du matin, et de midi à 4 heures.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Voici le nombre de points obtenus par les candidats aux examens de 1885, à Angers :

AGRICULTURE.	
MM. Bonneville, Paul.....	735
Deleauay, Ludovic.....	675
Reveillard, Maurice.....	555
Grille, Gaston.....	530

Palastre, Jules.....	495
De Maneville, André.....	465
Mercier, Pierre.....	455
Brault, Jean.....	440
Gautron, Maurice.....	280
Debargues, Ernest.....	400

COMMERCE.

MM. Lallemand, Césaire.....	740
Montrieul, Maurice.....	695
Leblanc, Charles.....	565
Garreau, Albert.....	510
Regnard, Maurice.....	480
Benaitreau, Georges.....	425
Ravenau, Gustave.....	410
Tibault, Jules.....	270

INDUSTRIE.

MM. Besnier, Eugène.....	690
Lebasque, Gustave.....	635
Rozeraï, Emile.....	560

Un journal vient de rééditer, une fois encore, la sottise histoire des prétendues revendications d'argent de la famille d'Orléans et des 100 millions qu'ils auraient arrachés de la France écrasée par l'Allemagne.

On ne saurait donc trop répéter encore que cette imputation est un mensonge.

Les princes d'Orléans n'ont réclamé ni reçu un centime du Trésor. On les a tout simplement remis en possession des biens de terre, Chantilly, Amboise, Eu, etc., que l'Empire n'avait pu vendre à son profit. On ne leur a même pas restitué les revenus, que l'Etat avait reçus et dépensés pendant dix-huit ans. L'Etat a gardé, en outre, le prix des biens qui avaient été vendus; les princes n'en ont rien eu ni rien réclamé.

Les princes d'Orléans n'ont pas été spoliés complètement, voilà la vérité; mais dire qu'ils ont pris ou reçu quoi que ce soit du domaine de la France, c'est un mensonge et une bêtise, qui prouvent seulement que ceux qui en font usage ont une peur effroyable du grand prestige royal et rien de sérieux à dire contre les princes.

Les renseignements que nous avons donnés sur l'itinéraire des 135^e et 77^e de ligne et sur les manœuvres de la 18^e division ont été reproduits par toute la presse d'Angers et de Tours. Pas un seul journal, nous devons le reconnaître, n'a indiqué la source où il a puisé cette information.

Les républicains attribuent à M. Gambetta l'honneur d'avoir découvert Chanzy. Le *Petit Caporal* fait justice de cette prétention.

« Sous le règne de Napoléon III, dit-il, Chanzy, sans avoir pris part à aucune grande guerre, obtenait à 44 ans les étoiles du général de brigade, que beaucoup de bons officiers n'arrivent quelquefois jamais à décrocher.

« C'est à cet acte de favoritisme bien entendu que la « Défense nationale » dut la chance de mettre la main sur un vrai général, et put ainsi se donner un semblant sérieux.

« Ce n'est donc pas la République, mais l'Empire qui découvrit Chanzy. »

YOGAN

Extrait des publications de mariage de la ville de Nantes :

« Henri-Victor-Philomène-Marie Peigné, lieutenant au 35^e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École de cavalerie de Saumur, et Célestine-Françoise Bossard, propriétaire, rue de la Basse-Casserie, à Nantes. »

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce qu'une dépression, qui se trouve actuellement sur Terre-Neuve, causera probablement des troubles atmosphériques sur les côtes de la Grande-Bretagne entre le 24 et le 26 du courant.

Le personnel des Compagnies de chemins de fer est très-ému de la nouvelle mesure que l'administration et le gouvernement viennent de prendre à son sujet.

Pour la première fois depuis le vote des lois de recrutement, les employés des chemins de fer qui appartiennent à la réserve de l'armée active sont forcés d'accomplir leur période réglementaire d'instruction, c'est-à-dire leurs vingt-huit jours.

Certaines Compagnies se trouvent très-gênées par le brusque départ d'une aussi

grande partie de leurs employés. Elles sont contraintes de recourir à des auxiliaires et, pour ne pas grever outre mesure leur budget, elles viennent de décider que tous les réservistes appartenant à leur personnel ne recevraient que la moitié ou le quart des appointements habituels, selon la condition et selon l'emploi.

Delà de grandes émotions et de nombreuses plaintes.

ANGERS.

La revue, qui a été passée, dimanche, à Angers, sur le Champ-de-Mars par M. le général Béziat, commandant la 18^e division, avait attiré, comme toujours, beaucoup de curieux. Les trois régiments, 2^e pontonniers, 135^e de ligne et 12^e cuirassiers, étaient sous les ordres du général Le Toule, formant un quadrilatère, avec un vaste espace libre au milieu. Le général de division est arrivé quelques minutes avant 8 heures. Il a passé devant le front des troupes, et, ayant mis pied à terre, il a remis les insignes de la décoration à M. Vuiton, capitaine au 2^e pontonniers; M. Langlaude, capitaine d'habillement au 12^e cuirassiers, et M. Elfrigue, chef de musique au 135^e de ligne.

Les troupes ont ensuite pris position sur la route de Paris, et le défilé s'est fait, les pontonniers marchant en tête. On a remarqué la belle tenue des hommes, mais aussi la faiblesse des effectifs amenés sur le terrain.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« La *Petite France* se permet de dire que le Conseil général de Maine-et-Loire est un « conseil général à la prussienne », parce qu'il a cru devoir refuser une subvention demandée par la Société de gymnastique et de tir de la ville d'Angers.

« Comme il y a déjà vingt ou vingt-cinq sociétés de tir dans le département de Maine-et-Loire, on s'explique très-bien que le Conseil général ne veuille pas créer un précédent, qui l'obligerait à subventionner toutes les sociétés de tir au pavois présentes ou futures, auxquelles on ne pourrait contester les mêmes droits à une subvention. C'est une raison de bon sens, qui sera comprise de tous les contribuables du département.

« Quant à l'insinuation de la *Petite France*, elle paraîtra d'autant plus odieuse et bête qu'elle vise des hommes qui, pour la plupart, ont marché, en 1870, à la tête des mobiles et des mobilisés, sans attendre les leçons de patriotisme du spéculateur Wilson. »

NANTES.

A l'une des séances de la semaine dernière, au Conseil général, M. de la Noue-Billault a demandé la parole pour donner une nouvelle preuve de la façon dont le gouvernement de la République protège l'agriculture française. Le gouvernement a fait publier dans les journaux l'avis suivant :

« Le public est prévenu que le jeudi 20 août, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, à Cherbourg, à l'adjudication de 150,000 kilos de blé d'AMÉRIQUE. »

Dans un temps où les cultivateurs français ne peuvent vendre leurs récoltes, le gouvernement va chercher à l'étranger des blés qu'il lui serait si facile de trouver en France. Il ne se contente pas de ruiner les cultivateurs, il se sert de leur argent pour enrichir l'étranger. M. de la Noue-Billault proteste énergiquement contre cette façon de procéder et demande à M. le président de transmettre au ministre les réclamations du conseil général.

M. Fidèle Simon cherche à justifier le gouvernement en disant que le blé d'Amérique est plus riche en gluten que les blés de France, qui ne remplissent pas les conditions exigées par les cahiers des charges (!). C'est parce qu'il prend les intérêts de nos soldats que le gouvernement préfère les blés d'Amérique.

M. de Lareinty. — Les blés français sont trouvés excellents par tous les citoyens, riches ou pauvres; on ne voit pas pourquoi on ne s'en contenterait pas pour les troupes. On n'a imposé telle quantité de gluten que pour écarter les blés français.

M. Le Cour trouve que la question du gluten est une plaisanterie. Les fameux biscuits fabriqués avec les blés durs américains qui nous ont empoisonnés valaient-ils mieux que les biscuits français?

M. Boquien. — Il faut demander que les cahiers des charges n'excluent pas les blés français.

M. Amaury-Simon. — Les cahiers des charges devraient stipuler que les produits français auront la préférence, quand ils remplissent les conditions des adjudications.

Sur la proposition de M. de Lareinty, le Conseil émet le vœu :

Qu'un article additionnel soit inscrit dans les cahiers des charges pour adjudications de travaux ou fournitures au gouvernement, interdisant l'emploi ou la livraison de matériaux ou de produits étrangers, sauf le cas où la France manquerait des objets nécessaires ou n'en donnerait que d'une qualité réellement inférieure.

LES AMIS DE L'ÉTRANGER.

Nous avons signalé de quelle façon scandaleuse le gouvernement, dans les fournitures de blé pour la troupe, avait recouru exclusivement à l'Amérique.

Les municipalités républicaines s'empres- sent d'imiter de si honteux exemples.

Les journaux de Nîmes nous apprennent que toutes les charpentes de fer nécessaires à la construction de l'école d'enfants de troupes de Saint-Hippolyte, de la Halle et d'autres grands monuments ont été fournies par des maisons allemandes et suédoises, alors qu'il y a dans le département des établissements métallurgiques de premier ordre.

C'est en cela que la République fait consister son patriotisme.

Voilà des faits que les électeurs de devront pas oublier.

Nous recommandons l'excellente *Huile d'olive* surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 4 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 45 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

DERNIÈRE HEURE

Nous apprenons, et nous sommes heureux d'en informer nos lecteurs, que le personnel, chargé par la Direction des *Grands Magasins du Louvre de Nantes*, de procéder à la mise en vente que nous avons déjà annoncée, est arrivé à Saumur, et que l'ouverture pourra avoir lieu demain mercredi 26 août, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — *Astronomie Populaire*. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
rue Cendrière, n° 12,
et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE PAR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs

Et aux enchères publiques de

1^o LA

BELLE PROPRIÉTÉ DE LA SALLE

Sise commune de Montreuil-Bellay, arrondissement
de Saumur,

A trois kilomètres de la gare du chemin de fer de l'État,
Comprenant :

Le Château de la Salle

Élevé sur la rive gauche du Thouet, qui en côtoie les jardins;

Et diverses pièces de Terres, Prés et Vignes, joignant le Château,
avec avenue conduisant à la route de Saumur à Montreuil-Bellay ;

LE TOUT AYANT UNE CONTENANCE DE 40 HECTARES 64 ARES 10 CENTIARES.

2^o

TROIS MAISONS

Situées à Montreuil-Bellay, rue des Forges.

L'ADJUDICATION aura lieu le **lundi 21 septembre 1885**, heure de midi, en l'étude de
M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis
à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement
rendu contradictoirement par le Tri-
bunal civil de Saumur, le treize août
mil huit cent quatre-vingt-cinq, en-
registré ;

Et à la requête de :

M^{me} Marie-Joséphine-Isabelle de
Bourgevin de Vialart de Molligny,
propriétaire, veuve de M. Charles-
Louis, vicomte de Caqueray, demeu-
rant au château de la Salle, commune
de Montreuil-Bellay ;

Ayant pour avoué constitué M^e
Charles-Théophile BEAUREPAIRE,
avoué près le Tribunal civil de Sau-
mur, demeurant dite ville, rue Cen-
drière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appe-
lés de :

1^o M^{lle} Marie-Anne-Antoinette-
Françoise-Thérèse de Caqueray, reli-
gieuse de Sainte-Ursule, en religion
sœur Marie de Saint-Charles, demeu-
rant à Tours, rue de l'Archevêché,
n° 28 ;

Co-licitant ;

2^o M. Raoul-Frédéric-Marie, comte
de Caqueray, propriétaire, demeurant
au château de la Coutrie, commune
de la Jumellière ;

Agissant au nom et comme sub-
rogé-tuteur des mineurs ci-après
nommés, et ce par application de
l'article 420 du Code civil, savoir :

1^o M. Marie-François-Joseph-Em-
manuel-Félix de Caqueray ;

2^o M. Frédéric-Marie-Joseph-Char-
les-Antoine de Caqueray ;

3^o M^{lle} Madeleine-Marie-Joséphine-
Marguerite de Caqueray ;

4^o M^{lle} Christine-Marie-Sophie-
Alexandrine-Alphonsine de Caqueray ;

5^o M. Charles-Anatole-Marie-Florian
de Caqueray ;

6^o M^{lle} Marie-Elisabeth-Noémie-
Jeanne-Wilhelmine de Caqueray ;

7^o M. Robert-Jean-Bernard-Marie-
Joseph de Caqueray ;

Lesdits mineurs issus du second
mariage de M. Charles-Louis vicomte
de Caqueray avec M^{me} Marie-José-
phine-Isabelle de Bourgevin de Vialart
de Molligny, ci-dessus nommée ;

Co-licitants, ayant pour avoué consti-
tuté M^e Henry LECOY, avoué près le
tribunal civil de Saumur, demeurant
dite ville, rue Dacier ;

Et encore en présence ou lui appelé
de M. Henri de Salmonnière, proprié-
taire, demeurant au château de Dieu-
sis, commune de Sainte-Gemmes
d'Andigné,

Agissant au nom et comme subrogé-
tuteur ad hoc des mineurs de Caque-
ray, ci-dessus nommés ;

Il sera, le lundi vingt-un septembre
mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure
de midi, en l'étude et par le ministère
de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Mon-
treuil-Bellay, commis à cet effet, procé-
dé à la vente aux enchères publi-
ques et par licitation des immeubles
ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

PREMIER LOT.

La propriété de la Salle, sise com-
mune de Montreuil-Bellay, compren-
nant :

Article premier.

Le château de la Salle, flanqué de
deux tourelles, composé au rez-de-
chaussée de deux vestibules, grande
salle, vaste salon, deux chambres à
coucher avec cabinets de toilette, cui-
sine, offices, arrière-cuisine, salle à
manger des gens de service, grand
corridor desservant la salle à manger
du château, office à côté, cabinet de
travail, trois chambres à coucher et
cabinet de toilette, salle de billard,
deux pièces à côté, grand escalier, es-
calier de service ;

Au premier étage, onze chambres à
coucher avec cabinets de toilette ;

Au second étage, six chambres à
coucher et grande lingerie ;

Service d'eau dans le château ;

Grande cour ; à l'ouest les servitu-
des, comprenant deux grandes écu-
ries, sellerie, remises ; cinq cham-
bres de domestiques, fruiterie, petite
pièce à côté, grand grenier ; vers le
nord celliers, pressoir, basse-cour der-
rière, boulangerie ;

Jardin potager d'en haut, serre ;

Chapelle du château, pelouses et
bosquets ;

Jardin potager du bas, joignant la
rivière du Thouet ;

Le tout dans un tenant, et renfermé
de murs, sauf le long de la rivière, oc-
cupant une superficie de trois hecta-
res vingt-trois ares, soixante centia-
res, et porté au cadastre sous les n^{os}
652, 653, 654, 655, 656, 657, 658,
659, 660, 661, 662, 663 de la section
K.

Article deuxième.

Un pré, nommé la Prée, d'une con-
tenance de dix hectares, cinquante-
cinq ares, n° 625 de la section K, join-
gnant au nord Paschèvre, au levant la
rivière du Thouet, au midi l'article ci-
après et au couchant l'article 5 ci-
après.

Article troisième.

Un autre pré, nommé les Chêne-
vreau, n° 626, section K, d'une con-
tenance de vingt-six ares, joignant au
nord l'article ci-dessus, au levant le
Thouet, au midi l'article 4 ci-après, et
au couchant l'article 5.

Article quatrième.

Un pré, nommé aussi les Chêne-
vreau, n° 627, section K, d'une con-
tenance de dix-sept ares, joignant au
nord l'article 3 ci-dessus, au levant le
Thouet, au midi le chemin de l'Abreu-
voir, et au couchant l'article 5.

Article cinquième.

Une pièce de terre, nommée les Ga-
rennes, n° 628, section K, d'une con-
tenance de cinq hectares cinquante
ares, joignant au nord un chemin, au

levant les articles 2, 3 et 4 ci-dessus,
au midi le chemin ci-dessus et au cou-
chant l'article 10 ci-après.

Article sixième.

Un chemin, nommé la pièce des
Garennes, n° 629, section K, d'une
contenance de cinquante-quatre ares,
joignant au nord un chemin, au levant
l'article 3 ci-dessus, au midi le che-
min ci-dessus et au couchant Guibert
et l'article 9 ci-après.

Article septième.

La métairie du Château, compren-
nant de vastes bâtiments d'habitation
et d'exploitation, cours renfermées
de murs, occupant une superficie de
douze ares soixante centiares, n° 630,
section K, joignant au nord l'article
huit ci-après, au levant l'article 1^{er}, au
midi l'article 1^{er}, au couchant le che-
min.

Article huitième.

Terre et vigne, nommée la Pièce-
de-la-Maison, d'une contenance de
cinq hectares vingt-cinq ares, n° 631,
section K, joignant au levant l'article
six, au midi l'article sept, au couchant
le chemin.

Article neuvième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-
Moines, d'une contenance de quatre
vingt-six ares quatre-vingt centiares,
n° 632, 633, 634, 635, 636 et 637 de
la section K, joignant au nord le che-
min, au levant l'article six, au midi
l'article huit, au couchant Mourault
et autres.

Article dixième.

Une pièce de terre, nommée la
Vigne-des-Moines, n° 638 de la sec-
tion K, d'une contenance de quar-
ante-trois ares, joignant au nord le
chemin, au levant l'article neuf, au
midi Boudairon et Champion, au cou-
chant le chemin.

Article onzième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-
Moines, d'une contenance de quar-
ante-huit ares, n° 641 de la section
K, joignant au levant l'article neuf,
au couchant le chemin de Bron.

Article douzième.

Une vigne, nommée la Vigne-des-
Moines, d'une contenance de trente
ares, n° 644 et 645 de la section K,
joignant au nord Mourault, au levant
l'article neuf, au midi Brault et au
couchant le chemin de Bron.

Article treizième.

Une vigne, nommée Vigne-des-
Moines, d'une contenance de deux
hectares quatre-vingt-huit ares,
n° 651 de la section K, joignant au
nord Brault, au midi et au levant
l'article huit, au couchant le chemin
de Bron.

Article quatorzième.

Une pièce de terre et vigne, nommée
le Clos-de-la-Fuie, d'une contenance
de deux hectares trente-cinq ares,
n° 702 de la section K, joignant au
nord l'allée, au levant le chemin, au
midi M. Palustre et au couchant l'ar-
ticle quinze ci-après.

Article quinzième.

Une pièce de terre, nommée les
Vacheries, d'une contenance de vingt-
neuf ares, n° 802 de la section K,
joignant au nord l'allée, au levant
l'article quatorze ci-dessus.

Article seizième.

Une pièce de terre, nommée les
Vacheries, d'une contenance de vingt-
un ares trente centiares, n° 826 de
la section K, joignant au nord l'article
quatorze, au levant M. Palustre.

Article dix-septième.

Une pièce de terre, nommée les
Vacheries, d'une contenance de six
ares cinquante centiares, n° 828 de
la section K, joignant au levant M.
Palustre.

Articles dix-huit et dix-neuvième.

Avenue et terre, nommée le Clos-
de-la-Salle, d'une contenance de qua-
tre hectares cinquante-cinq ares,
n° 703, 704 et 705 de la section K,
joignant au nord un petit chemin, au
levant la route de Bron, au midi l'a-
venue et au couchant le chemin.

Article vingtième.

Une pièce de terre, nommée Poil-
de-Lièvre, d'une contenance de soix-
ante-un ares soixante centiares, n°
731, 758, 759 et 760 de la section K,
joignant au levant le petit chemin, au
midi l'avenue et au couchant l'article
21 ci-après.

Article vingt-unième.

Une pièce de terre, nommée Poil-
de-Lièvre, d'une contenance de un
hectare dix-sept ares, n° 757 de la
section K, joignant au nord M. Milon,
au levant l'article 20 ci-dessus, au
midi l'avenue et au couchant la route
de Saumur.

Article vingt-deuxième.

Une pièce de terre, nommée les Va-
cheries, d'une contenance de seize ares
soixante centiares, n° 761 et 762 de
la section K, joignant au nord l'ave-
nue, au levant l'article 15 et au cou-
chant la route de Saumur.

Article vingt-troisième.

Une pièce de terre, nommée Poil-
de-Lièvre, d'une contenance de soix-
ante-trois ares, n° 999 de la section
K, joignant au levant la route de Sau-
mur.

Total des contenances de la pro-
priété: quarante hectares soixante-
quatre ares dix centiares.

2^o Lot.

Une maison, située à Montreuil-
Bellay, rue des Forges, n° 565 et 566
de la section H, joignant au nord M.
Maceau, M^{me} Cochard et la rue, au le-
vant le presbytère, au midi la rue des
Forges, à l'ouest les deux maisons ci-
après et M^{me} veuve Bon.

Cette maison comprend : un prin-
cipal corps de bâtiments, composé au
rez-de-chaussée d'un grand vestibule,
deux pièces à droite, un grand salon à
gauche, cuisine et offices. Au premier
étage, dortoir et plusieurs chambres à
coucher, grenier sur le tout ; en
retour vers sud-ouest, un porche, deux
pièces au bout du porche, écuries, deux
salleries, grande cour devant les bâti-
ments, jardin derrière, autre cour à
l'ouest avec basse-cour, remises, hang-
ars, lieux d'aisances, puits auquel
aura droit la maison ci-après ; le tout
en un seul tenant renfermé de murs,
occupant une superficie de trente ares,
quarante centiares.

3^o Lot.

Une autre maison, située à Mon-

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay ;
- 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la
vente ;
- 3^o A M^e LECOY, avoué co-licitant.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^{me} veuve HENRY DELAUNAY, étant
dans l'intention de retirer le caution-
nement de son mari, ancien hui-
sier à Saumur, fait la présente déclaration
conformément à la loi. (639)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Sau-
mur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE FONDS DE CHAPELLERIE Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans,
n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic
de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou
à M^e AUBOYER. (644)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,
MAISON

Située rue du Port-Cigogne
et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau
jardin bien affruié, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me}
veuve GOUBERT, au pavillon, rue des
Capucins.

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou par parties

UN JARDIN

Situé près le pensionnat de la Retraite.

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres de première qualité, supérieurs
à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce
jour, qui se conserveront pendant les
grandes chaleurs. Livraison par bar-
rique et petit fût. — Vins blancs et
rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

treuil-Bellay, rue des Forges, com-
prise sous les n^{os} 561, 563 et 564 de
la section H, joignant au nord
qu'au levant, au midi la rue des
Forges.

Cette maison comprend un vaste
bâtiment, servant de classe, grenier
au-dessus, petite cour et remise ; la
tout renfermé de murs et ayant une
superficie de quarante ares.
Droit au puits du lot précédent. Les
deuxième et troisième lots pourront
être réunis en un seul.

4^o Lot.

Une autre maison, située à Mon-
treuil-Bellay, rue des Forges, com-
prise sous les n^{os} 561, 562 et 563 de
la section H, composée au rez-de-
chaussée de trois pièces et d'une cui-
sine, au premier étage de quatre pié-
ces, grenier sur le tout, cellier, bu-
cher et caves, jardin, cour et allée.
Le tout en un tenant renfermé de
murs, occupant une superficie de sept
ares dix centiares, joignant au nord
M^{me} veuve Bon, au midi la rue des
Forges, au couchant M^{me} veuve Bon,
au levant le deuxième lot.

Ces immeubles seront mis en vente :

Le premier lot, sur la mise à prix de cent cinquante mille francs, ci.....	150.000
Le second lot, sur celle de vingt-deux mille francs, ci..	22.000
Le troisième lot, sur celle de quatre mille francs, ci...	4.000
Le quatrième lot, sur celle de quatre mille francs, ci...	4.000
Total des mises à prix: cent quatre-vingt mille francs, ci.....	180.000

CABINET D'AFFAIRES

DE
M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judi-
ciaires.
Arbitrages et expertises complé-
tes.
Recouvrements et renseignements,
etc., etc.
Consultations absolument gratuites.

UN JEUNE HOMME, bon organisateur,
possédant d'excellentes références
religieuses et artistiques, aurait désiré
une place d'organiste dans une
paroisse de Saumur ou des environs.

S'adresser à M. POZET, hôtel de la
Paix, Saumur. (688)

ON DEMANDE un employé et
un apprenti pour MM. DUPONT
PINET, rue de la Comédie.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacie à Alger
Plus de Morcure, plus de Copahu, plus de
Cubéba! L'Injection Peyrard est
la seule au monde ne contenant aucun
principe toxique, ni caustique, guérissant
reellement en quatre à six jours.
RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger
ont essayé l'Injection Peyrard sur
232 Arabes atteints d'un eczéma chronique
ou chronique, dont 80 malades depuis plus
de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 1 à 4 ans,
2 ans; le résultat inouï a donné 231 gué-
risons radicales après 6 à 8 jours de traite-
ment. Un deuxième essai fait sur 100
Européens a donné 98 guérisons. »
Chez l'inventeur, E. PEYRARD,
Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GODET.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMA,
Psooriasis, Aïné, etc.,
DES PLAIES DE
ULCÈRES VARICOSES
considérés comme incurables
par les Prêtres et la Société
Le Traitement est simple
et ne nécessite aucun régime
ni aucun médicament.
S'adresser à M. HENRI
MAYNIEUX, pharmacien, 11,
RUE NATIONALE, SAUMUR.
CONSULTATIONS GRATUITES
PAR CORRESPONDANCE

Saumur, imp. P. GODET.